

Les présentes lignes directrices expliquent la marche à suivre pour soumettre une demande de règlement en cas de maladie grave.

Avis à la Standard Life

- Pour amorcer le processus de règlement en cas de maladie grave, veuillez communiquer avec notre **centre de services à la clientèle (CSC)**, au **1 888 841-6633**, dès que le diagnostic a été posé.
- Fournir les renseignements suivants :
 - nom et prénom du client;
 - numéro(s) de police(s);
 - nature de la maladie et date du diagnostic, si celle-ci est connue;
 - nom, adresse et numéro de téléphone de la personne-ressource, et lien de cette personne avec le client (client lui-même, bénéficiaire, producteur, etc.)
- Les renseignements susmentionnés seront transmis à un analyste, demandes de règlement, qui communiquera ensuite avec la personne-ressource afin d'obtenir des précisions sur la maladie.

Exigences

- L'analyste, demandes de règlement, enverra les formulaires appropriés, qui devront être remplis et signés comme suit :
 - Dans tous les cas, le formulaire **Maladie grave – Déclaration de l'ayant droit** doit être rempli par l'assuré et le bénéficiaire, ou, en cas d'incapacité, par son représentant.
 - Les certificats médicaux doivent être remplis par le spécialiste traitant, comme il est indiqué dans le formulaire.
- La Standard Life se réserve le droit de demander d'autres renseignements, en plus de ceux obtenus au moyen des documents susmentionnés.
- Une fois que la demande de règlement est acceptée par la Standard Life, un chèque est alors établi au nom du bénéficiaire.

Soumission de la documentation à la Standard Life

- Veuillez faire parvenir toute documentation à l'une des adresses suivantes :

Adresse postale

Standard Life
 Service d'assurance vie et règlements
 C.P. 11601, Station Centre Ville
 Montréal (Québec) H3C 5S9

Adresse aux fins d'envoi par messagerie

Standard Life
 Service d'assurance vie et règlements
 1245, rue Sherbrooke Ouest
 Bureau 800
 Montréal (Québec) H3G 1G3